



DEMANDE DE CRÉNEAU PERMANENT SALLE DES SPORTS Thierry GUIHARD

SEPTEMBRE 2025- JUILLET 2026 – retour avant le mardi 10 juin 2025

Le créneau est officiellement attribué uniquement après accord de l' élu en charge de la vie associative et sportive. La remise du présent formulaire signé à l'association vaut justificatif.

Dénomination officielle de l'association :

DEMANDEUR : Nom & prénom :

SIRET / RNA : Adresse :

Téléphone (obligatoire) : Courriel :

Activité :

- UTILISATION DE LA SALLE UNIQUEMENT / le MUR RESTE ACCESSIBLE *autres activités possibles sur le mur d'escalade – s'en assurer au préalable auprès du club d'escalade Les Voies Salées*
- UTILISATION DU MUR D'ESCALADE UNIQUEMENT / la SALLE RESTE ACCESSIBLE
- UTILISATION DU MUR D'ESCALADE et de LA SALLE aucune autre activité dans la salle ou sur le mur

CRENEAUX SOUHAITÉS : Lorsque vous inscrivez les créneaux souhaités merci de compter 15 minutes d'installation avant le cours et 15 minutes de rangement après le cours.

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
matin							
Après-midi							

A compter du : et jusqu'au :
(date de la 1ere utilisation) *(date du dernier jour d'utilisation sur la période)*

ACTIVITE MAINTENUE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES OUI NON

ACTIVITE MAINTENUE LES JOURS FÉRIÉS OUI NON

ACCES A LA SALLE :

- le demandeur dispose d'une ou plusieurs clés
- le demandeur souhaiterait se voir attribuer une ou plusieurs clés (préciser combien)
- le demandeur peut récupérer une clé en mairie avant chaque utilisation de la salle et la restitue après

Fait à Saint-Molf

Le

Signature du demandeur :

CONSIGNES À RESPECTER

Le président, dans le respect des autres utilisateurs, s'engage au nom de l'association, à appliquer les consignes suivantes :

- **Les créneaux sont officiellement attribués** sur remise du présent formulaire signé par l' élu en charge de la vie associative et sportive
- En dehors des activités validés par l' élu **l'accès à la salle est interdit**
- **En cas de besoin de créneaux complémentaires**, la demande doit être effectuée via le logiciel de salles 3D OUEST en ligne sur le site internet de la mairie (<https://www.mairie-saint-molf.fr>)
- Validation par l' élu
- Le **matériel soit rangé** après mon activité selon les consignes données (fichier photo joint)
- Les vestiaires soient laissés propre et qu'aucun matériel n'y soit stocké
- à signaler auprès de l'accueil de la mairie par mail à accueil@saintmolf.fr (photo à l'appui) **tout manquement à ces consignes.**

Nom & prénom :

Signature

RESERVE A LA MAIRIE

Accord

Transmis le :

Refus

A Saint-Molf, le
L'adjoint au maire,
Emmanuel BIBARD

Observations, conditions particulières :